



Reconnect people to nature

LE GROUPE ROCHER DEVIENT LE PREMIER GROUPE INTERNATIONAL
À ADOPTER LE STATUT D'ENTREPRISE À MISSION

- La Gacilly, 9 Décembre 2019 -



Sommaire.

P.04

I. PRÉAMBULE

P.08

IV. LES ENGAGEMENTS PRIS
PAR LE GROUPE ROCHER

P.05

II. LOI PACTE : QUELLE
DIFFÉRENCE ENTRE « RAISON
D'ÊTRE » ET « ENTREPRISE À
MISSION » ?

P.10

V. À PROPOS DU GROUPE
ROCHER

P.06

III. L'ENTREPRISE À MISSION
SELON LE GROUPE ROCHER

I. PRÉAMBULE

Inventeur de la Cosmétique Végétale®, le groupe familial, qui célèbre cette année ses 60 ans, écrit une nouvelle page de son histoire en adoptant officiellement le statut d' « Entreprise à Mission ». Un évènement sans précédent qui reflète une vision engagée et ambitieuse : devenir la meilleure entreprise pour le Monde et qui s'inscrit pleinement dans la continuité car Monsieur Yves Rocher disait déjà en 1978 :

“ Je crois en mon Amour de la Nature, et puis ensuite, à un certain esprit d'entreprise et puis pourquoi pas à la ténacité bretonne. ”

C'est à La Gacilly, dans le berceau du Groupe aujourd'hui devenu un véritable lieu de bien-être, que Bris Rocher, son Président-Directeur Général, officialise la nouvelle. Présents lors de l'évènement, le Président du Conseil Régional de Bretagne M. Loïg Chesnais-Girard et le Préfet du Morbihan M. Patrice Faure ont tous deux prononcé un discours devant l'assistance. Retenue à la dernière minute par ses obligations, la Députée de Paris, Vice-Présidente de la Commission des Finances et Présidente de la Commission spéciale sur la loi PACTE à l'origine des Entreprises à Mission, Mme Olivia Grégoire a tenu à saluer cette décision du Groupe Rocher par une allocution vidéo.

Pour le Groupe Rocher, devenir une Entreprise à Mission a été très vite une évidence et est le fruit de convictions que le Groupe nourrit depuis sa création. Cet engagement fort souligne la volonté de faire de la mission sociétale de l'entreprise un élément aussi important que sa mission économique.

Comme l'explique son Président-Directeur Général : « *Il ne s'agit pas d'être la meilleure entreprise du monde, mais la meilleure entreprise pour le monde.* »

Convaincu que le développement responsable est la clef pour un avenir meilleur, Bris Rocher souhaite concentrer les efforts du Groupe en ce sens dans les prochaines années.

« *Dans un monde de plus en plus urbanisé et digitalisé, il est essentiel de revenir aux fondamentaux et de redonner à la Nature la place qu'elle mérite dans notre société. Et il est primordial que les marques fassent partie de cet engagement. En effet, la Nature a un impact positif sur le bien-être des personnes et donc sur leur envie d'agir pour la planète. Notre Raison d'Être et cette nécessité de renouer le lien entre les acteurs de notre écosystème et la Nature devra donc être au cœur de toutes nos actions. Je suis convaincu qu'en faisant cela nous contribuerons à bâtir un monde meilleur.* »

II. LOI PACTE : QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE « RAISON D'ÊTRE » ET « ENTREPRISE À MISSION » ?

La loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises), promulguée le 22 mai 2019, a introduit des mesures pour engager une réflexion sur la place des entreprises dans la société.

L'intérêt social élargi

La loi a en premier lieu modifié la définition de l'objet social de l'entreprise à l'article 1832 du Code civil. Jusqu'à présent, celui-ci précisait que la finalité d'une société est de réaliser un bénéfice ou une économie profitant aux associés. Désormais, l'article 1833 alinéa 2 prévoit que la société est gérée dans son intérêt social en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Toutes les sociétés sont désormais soumises à cette nouvelle rédaction.

La Raison d'Être

L'article 1835 du Code civil apporte la possibilité de modifier ses statuts et d'y insérer une « Raison d'Être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité ». À la différence de l'élargissement de l'intérêt social, se doter d'une Raison d'Être demande une démarche volontaire de la part de l'entreprise. Cela lui permet d'afficher et de définir les spécificités de son engagement sur le plan social et environnemental. La Raison d'Être est propre à l'entreprise, c'est l'objectif qui met la société en mouvement et l'amène à se dépasser. Elle pour but de donner du sens à son existence et de manifester au public son utilité sociale. En se dotant d'une Raison d'Être, l'entreprise déclare officiellement son ambition et les principes qui vont guider ses décisions.

L'Entreprise à Mission

Le statut d'Entreprise à Mission permet aux sociétés commerciales qui le souhaitent de poursuivre officiellement dans le cadre de leur activité «un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux». Cela concerne toute mission d'intérêt collectif ou général, que ce soit par exemple la protection de l'environnement, ou le maintien d'une implantation locale.

Selon le nouvel article L. 210-10 du Code de commerce, ce statut, qui doit être déclaré au greffe du tribunal du commerce est bien plus contraignant que la Raison d'Être. En effet, les statuts de l'entreprise doivent non seulement préciser sa Raison d'Être mais aussi formuler sa mission, son impact social, sociétal ou environnemental, ses objectifs chiffrés ainsi que les modalités de suivi. Autre condition, les enjeux de la mission doivent être intégrés dans la gouvernance de l'entreprise, soit au sein de l'organe de contrôle principal, soit par la création d'un comité de mission distinct. Enfin, un organe tiers et indépendant doit contrôler l'exécution des objectifs.

III. L'ENTREPRISE À MISSION SELON LE GROUPE ROCHER

Les entreprises ont désormais à leur disposition des mesures qui leur permettent de s'engager à la hauteur de leur ambition. En décidant de devenir « Entreprise à Mission », **le Groupe Rocher a fait le choix du niveau le plus exigeant.**

Le Groupe Rocher réécrit ses statuts, notamment sa « Raison d'Être ». Les engagements pris ont donc une valeur juridique. Voici ce qui sera désormais inscrit officiellement dans les statuts du Groupe :

La Raison d'Être de la société, au sens de l'article 1835 du Code Civil, est la suivante :

Convaincue grâce à l'expérience personnelle de Monsieur Yves Rocher, que la Nature a un impact positif sur le bien-être des personnes et donc sur leur envie d'agir pour la planète, la société a pour Raison d'Être de reconnecter ses communautés à la Nature. Cette Raison d'Être s'incarne dans des expériences, des services et des produits qui procurent du bien-être, grâce aux bienfaits de la Nature.

À cette fin, la société revendique un modèle d'entreprise familiale ayant pour ambition de développer un écosystème durable qui combine création de richesses, innovation frugale, et écologisme humaniste.

Forte de ses expertises botaniques, agronomiques et scientifiques et du modèle unique créé à La Gacilly en Bretagne, la société cultive un lien direct avec ses communautés et ses territoires.

La société se déclare par ailleurs société à Mission au sens des dispositions de l'article L210-10 du code de commerce.

À cet effet, dans le cadre de son activité, elle se donne pour mission de poursuivre les objectifs sociaux et environnementaux suivants :

- Promouvoir le lien entre ses communautés et la Nature.
- Agir en faveur de la biodiversité sur ses territoires.
- Développer l'innovation frugale et des actions de consommation responsable.
- Faire de La Gacilly l'emblème d'un écosystème vertueux.
- Offrir des expériences de bien-être grâce aux bienfaits de la Nature.

Ces objectifs ne sont pas exhaustifs et sont susceptibles d'être amendés.



IV. LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE GROUPE ROCHER

Concrètement pour le Groupe Rocher

En devenant le premier groupe international à adopter le statut d'Entreprise à Mission récemment institué par la loi PACTE, le Groupe Rocher prend un tournant décisif.

SA MISSION : RECONNECT PEOPLE TO NATURE^{*}

Nous croyons à l'impact positif de la Nature sur notre bien-être. Lorsque nous sommes connectés à la Nature, nous contribuons à la construction d'un Monde plus engagé envers les autres et l'environnement. Depuis sa création, notre Groupe s'engage à reconnecter les femmes et les hommes à la nature. Le Groupe s'engage à concrétiser des actions qui s'inscrivent dans la continuité de ses réalisations :

- Dans la continuité de notre programme RSE We R Change, le Groupe prévoit de créer une **Nature Academy** pour former 100% de ses salariés aux enjeux du développement responsable.
- Fort du succès de l'écosystème durable créé à La Gacilly depuis 60 ans, le Groupe s'engage dans la création d'un **observatoire Reconnect people to nature**.
- Depuis sa création, le Groupe conjugue performances économiques environnementales et sociétales. Pour aller encore plus loin, **100% de nos marques seront B Corp d'ici 2030** (ou autre label équivalent).
- En supprimant les sacs plastiques des magasins Yves Rocher dès 2006, 10 ans avant la loi, le Groupe s'est engagé avant beaucoup d'autres dans la lutte contre le plastique. La démarche a été poursuivie avec une réduction du poids de ses emballages plastiques de près de 20% depuis 2010 avec notamment une innovation mondiale, l'éco-douche, qui nécessite 50% de plastique en moins et permet de diviser par deux les émissions de CO2 (du cycle de vie de son emballage...). Dans la continuité de ce mouvement, le Groupe s'engage **d'ici 2030 à réduire de 30% ses consommations de plastique** et pour le plastique résiduel, à utiliser 100 % de plastique recyclable et à intégrer 100% de plastique recyclé.

Depuis 2010, le Groupe s'engage à une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Dans la continuité, le Groupe s'alignant sur le scénario du GIEC le plus ambitieux de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, s'engage à **réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50% vs. 2010** en allant jusqu'à faire de son territoire d'origine, La Gacilly et ses usines bretonnes, un territoire zéro carbone.

Le Groupe s'engage en faveur de la biodiversité. Ainsi depuis 2010, le Groupe s'est engagé dans une stratégie spécifique. Par exemple 100% de nos sites bretons sont des refuges biodiversités (en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux) : nous poursuivrons ce mouvement en mettant en œuvre un **plan de gestion biodiversité pour 100% des sites du groupe**, ou autre association équivalente. Nous avons également stoppé les tests sur animaux en 1989, 15 ans avant la loi.

Notre fondateur, Monsieur Yves Rocher, en tant que Maire de La Gacilly s'est opposé depuis toujours au remembrement des terres agricoles, préservant ainsi le bocage et la biodiversité du village. Dès 1997, le Groupe choisit de certifier ses champs de culture de fleurs à destination cosmétique en agriculture biologique. Dans la continuité, les experts botaniques et agronomes du groupe **travaillent la Nature selon les principes de l'agro-écologie**. Ils observent, étudient et s'inspirent de la Nature afin de développer les meilleures synergies, créant un écosystème vertueux où faune, flore et humains vivent en harmonie.

Nous célébrerons **en 2020 le 100 millionième arbre planté grâce à l'action de la Fondation Yves Rocher** (Reconnue d'Utilité Publique). Nous accélérerons le mouvement pour atteindre en 2030, 200 millions d'arbres plantés.



V. À PROPOS DU GROUPE ROCHER

Le Groupe Rocher en bref :

Le Groupe Rocher est un groupe familial français d'origine bretonne qui compte aujourd'hui 10 marques (Yves Rocher, Arbonne, Petit Bateau, Stanhome, Kiotis, Dr Pierre Ricaud, Daniel Jouvance, ID Parfums, Sabon et Flormar), plus de 18 000 collaborateurs, 50 millions de clientes et plus de 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Présent dans plus de 115 pays, le Groupe Rocher se développe de plus en plus à l'international sous l'impulsion de Bris Rocher, Président-Directeur Général depuis 2010, et petit-fils du fondateur Monsieur Yves Rocher.



Ces quatre valeurs guident chacune des actions du Groupe et sont au cœur des relations qu'il entretient avec ses collaborateurs, ses partenaires et ses clients.

À l'origine de ce projet entrepreneurial, la volonté de rendre la beauté accessible au plus grand nombre à travers des marques de bien-être authentiques, respectueuses de la Nature et au service des femmes et des hommes. Le Groupe Rocher s'est ainsi déployé dans le secteur de la cosmétique, du textile, de l'embellissement de la maison et du bien-être avec des produits qui sont aujourd'hui plébiscités à travers le monde.

Les racines familiales de La Gacilly :

C'est à La Gacilly, en plein cœur de sa Bretagne natale, que naît la passion de Monsieur Yves Rocher pour le monde végétal. Botaniste précurseur, il fabrique ses produits de beauté à base de plantes dans le grenier de sa maison familiale, qui devient son laboratoire. Il invente alors une nouvelle beauté, dans le pur respect des femmes et de la Nature. C'est dans ce village qu'il choisit de fonder son entreprise.

À l'époque, son ambition n'était pas seulement de créer une entreprise, mais de permettre le développement de tout l'écosystème autour. Promesse tenue : La Gacilly est aujourd'hui un véritable lieu de bien-être, illustré par son jardin botanique devenu une référence mondiale.

Créé sous l'angle de la découverte et de l'innovation, cet emblème de la marque Yves Rocher met en lumière de façon vivante ses spécificités : son expertise Cosmétique Végétale®, ses engagements pour la beauté des femmes et pour la Nature, ses valeurs humaines, son ancrage territorial ...



Contact presse.

Communication Corporate Groupe Rocher
Marion Moulin - 06 59 94 14 41
marion.moulin@yrnet.com



GROUPE ROCHER

reconnect people to nature



YVES ROCHER

arbonne.



STANHOME

KIOTIS
PARIS



Dr. Pierre Ricaud

DANIEL
JOUVANCE



flormar

LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER

Adresse postale – 7, Chemin de Bretagne 92444 Issy les Moulineaux Cedex Tél. 01 41 08 55 00

SIEGE SOCIAL LA CROIX DES ARCHERS 56201 LA GACILLY CEDEX

S.A AU CAPITAL DE 4 370 845 € - SIRET : 876 580 077 07061 – APE : 7219 Z